

Demande de changement de prénom/pronom d'usage (étudiant·e·s)

Préambule

Vu l'article 60 du code civil relatif au changement de prénom ;

Vu les articles 61-5 à 61-8 du code civil relatifs à la modification de la mention du sexe à l'état civil ;

Vu la circulaire du 17/02/2017 du Ministère de la Justice, relative à la procédure de changement de prénom ;

Vu les recommandations pour favoriser l'inclusion des personnes transgenres dans la vie étudiante et dans les établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 17 avril 2019 ;

L'Université du Mans adopte un dispositif de prise en compte du prénom d'usage pour les étudiant·e·s qui en font la demande lors de leur inscription à l'Université ou à tout moment en cours d'année.

Si vous souhaitez effectuer cette demande, nous vous invitons à remplir ce formulaire :

N° de la carte étudiante :								
NOM								
PRENOM de l'état-civil								
CIVILITE de l'état-civil	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M							
Date de naissance								
PRENOM D'USAGE								
PRONOM D'USAGE	<input type="checkbox"/> Elle <input type="checkbox"/> Il/lui							
Civilité d'usage* :	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M							
Je souhaite ne pas faire apparaître ma civilité lorsque c'est possible*	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
Je souhaite supprimer la mention de ma civilité sur mon diplôme :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							
Date :					Signature :			

*Le logiciel de gestion des dossiers étudiants ne permet pour le moment pas de saisir une autre civilité ou de n'en saisir aucune. Il est toutefois possible de décocher la case « utilisation de la civilité ».

A noter : Si vous le souhaitez, vous pouvez modifier la photo présente sur votre carte étudiante avant sa réédition en vous rendant sur <https://macarte.univ-lemans.fr/maCarte/> .

Dans le cadre de votre demande de prénom et/ou pronom d'usage, vous allez peut-être retrouver des enseignant-e-s qui vous ont connu-e sous un autre prénom ou pronom. Souhaitez-vous que nous vous aidions à les informer en amont, de manière confidentielle et bienveillante, afin de faciliter la reprise des cours et éviter toute maladresse involontaire ?

Oui, je souhaite que la Mission Égalité Femmes-Hommes et de Genre prenne contact avec mes enseignant-e-s de l'année précédente pour leur expliquer ma démarche.








(Un message neutre et respectueux sera envoyé, sans dévoiler d'informations sensibles. Vous pourrez le valider avant envoi.)

➤ Si vous cochez "oui", merci d'indiquer les noms des enseignant-e-s concerné-e-s (si connu) :

.....
.....
.....
.....
.....

Non, je préfère gérer cela moi-même.

Conditions et limites d'utilisation

-  Ce changement sera effectif sur la carte étudiante et les certificats de scolarité, qui pourront être réédités sur demande de l'intéressé-e.
-  Ce changement sera effectif sur le courriel universitaire de l'étudiant-e.
-  Ce changement sera effectif sur les listes d'inscrit-e-s, listes d'émargements, relevés de notes.
-  Les diplômes, contrats doctoraux et contrats de travail, relevé de notes individuels, attestation de réussite et certificat de scolarité ne peuvent pas être modifiés pour mentionner le prénom d'usage sans modification préalable de la mention du prénom à l'état civil de la personne concernée.
-  Il est possible de demander à ne pas faire figurer sa civilité sur son diplôme.
-  Il est possible de demander la réédition des diplômes déjà obtenus sous l'ancienne civilité et/ou avec l'ancien prénom après modification de l'état civil, en restituant l'ancien diplôme.
-  Si la case « Oui, je souhaite que l'université prenne contact avec mes enseignant-es de l'année précédente pour leur expliquer ma démarche. » est cochée, vous serez mis en relation avec la Mission Égalité Femmes-Hommes et de Genre de l'Université.

Après la publication des résultats, si aucune démarche administrative de changement d'état civil n'est finalisée, les documents attestant de l'obtention d'un diplôme seront délivrés avec le prénom d'état civil.

Formulaire à retourner à sevu@univ-lemans.fr

Ou à déposer à la Direction des Études et de la Formation, à la Maison de l'Université, bureau 7.3.